

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 03566

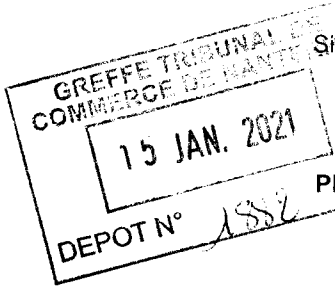
Numéro SIREN : 511 860 611

Nom ou dénomination : ALAN ALLMAN ASSOCIATES FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2021 sous le numéro de dépôt 1882

ALAN ALLMAN ASSOCIATES

Société par action simplifiée au capital de 455 000 €
Siège social : 9-15 Rue Rouget de Lisle 92130 Issy les Moulineaux
511 860 611 R.C.S. NANTERRE
(Ci-après « la Société »)



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 JANVIER 2021**



L'an deux mille vingt,
Le 6 janvier,
A 9 heures,

Les Associés de la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES, société par actions simplifiée au capital de 455 000 euros, dont le siège est sis 9/15 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 511 860 611, se sont réunis au siège social sur convocation.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les Associés présents.

La Société ALAN ALLMAN ASSOCIATES INTERNATIONAL, société par responsabilité limitée au capital de 462 500 euros, dont le siège est situé 11 boulevard Prince Henri L1724 Luxembourg, représentée par Jean-Marie Thual en sa qualité de Gérant, est présente.

Madame Karine Arnold, présente, est nommée Scrutatrice.

Monsieur Florent Sainsot, est invité par les associés et assure les fonctions de Secrétaire de séance.

La société SOFIDEM, co-commissaire aux comptes est absente et excusée.

La société SEC BURETTE, co-commissaire aux comptes est absente et excusée.

Jean-Marie Thual est présent en sa qualité de Président de la Société et est nommé Président de séance.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la totalité des Associés sont présents et/ou régulièrement représentés.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux Associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux Associés dans les forme et délai prévu par les statuts de la Société.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Après avoir pris acte de l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour les formalités légales

A déclaré :

B J m A

- avoir été convoquée conformément à la loi et aux statuts par le Président et avoir eu communication de tous les documents et renseignements prévus par la loi et les statuts et en conséquence déclare la convocation régulière,

2°A pris les décisions suivantes portées à cet ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Florent SAINOT,
Né le 18/06/1962 à Illiers-Combray (28),
Demeurant 9/15 rue Rouget de Lisle – 92130 Issy-Les-Moulineaux, ✓
De nationalité française

Monsieur Florent SAINOT déclare accepter ces fonctions, ne se trouver dans aucun des cas susceptibles de lui interdire l'exercice, et ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Ses pouvoirs sont déterminés dans les statuts de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que les statuts laissent le soin à la décision de nomination du Directeur Général de fixer les pouvoirs de ce dernier.

De ce fait, l'assemblée générale fixe les pouvoirs de Monsieur Florent Sainot comme suit :

En matière de direction

-Il participera au soutien opérationnel de la Société et de ses filiales, à l'exception des sociétés Aiyo Opus Finance Group et Althéa,

En matière de dépenses courantes, nouvel investissement et dépense exceptionnelle

-Il pourra procéder à toutes opérations, de quelque nature que ce soit, n'excédant pas le montant alloué dans le budget prévisionnel validé / approuvé par le Comité exécutif de la Société composé des mandataires sociaux de cette dernière et dont la valeur est inférieure à 5 000 euros hors taxe,

En matière de gestion du personnel

-Le recrutement de toute personne devant occuper des fonctions administratives au sein de la Société (back-office) est du ressort de la Directrice Générale en charge des Finances, Madame Karine Arnold,

-Il pourra procéder au recrutement de toute personne devant occuper des fonctions managériales au sein de la Société, ce recrutement n'excédant pas le montant alloué dans le budget prévisionnel validé / approuvé par le Comité exécutif de la Société,

- Il pourra procéder au recrutement de tous consultants dont la rémunération annuelle brute est inférieure à 100 000 euros,

L'assemblée générale rappelle que pour toutes autres décisions, le Directeur Général aura les mêmes pouvoirs de direction et de représentation que le Président conformément aux statuts de la Société.

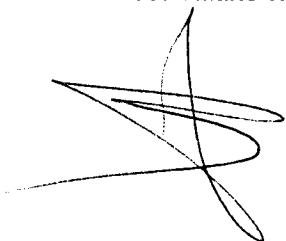
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

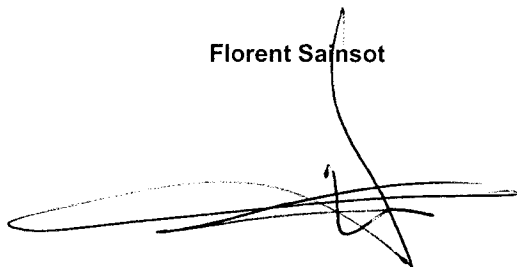
(3) Jmt Wt

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

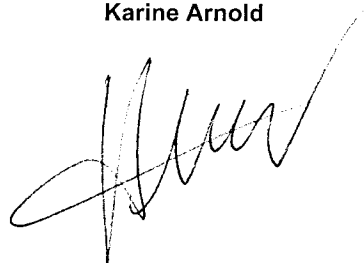
Jean Marie Thual

A stylized, abstract handwritten signature in black ink, featuring several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Florent Sainsot

A handwritten signature in black ink, characterized by a large, sweeping horizontal loop on the left and a vertical stroke on the right that crosses the horizontal one.

Karine Arnold

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected, wavy loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.